

RÉSERVISTES, VOUS AVEZ DIT RÉSERVISTES...

Concilier une activité militaire avec sa vie civile a toujours représenté pour les réservistes un véritable défi. Au-delà de ce que cela représente de manière évidente en matière d'emploi du temps, cela peut également déboucher sur des situations assimilables à des conflits d'intérêts... Déjà à la fin du XIX^e siècle, ces questions se posaient, tout comme celle de leur formation, ainsi que l'on peut le constater dans un article reproduit ci-après...

ENCORE LES OFFICIERS DE RÉSERVE (L'Afrique militaire, n°44, du 26 novembre 1893)

« Avec notre système parlementaire il se produit à tous propos des cas fort bizarres. Ainsi aujourd'hui, c'est un professeur, élu député, qui va être mis dans la nécessité de résilier son engagement décennal pour pouvoir jouir de son mandat législatif, mais qui s'expose en même temps à être réclamé par l'autorité militaire, parce que en renonçant à la dispense il est atteint de droit par la loi sur le service obligatoire, loi commune à tous les citoyens français. D'autre part, c'est un officier territorial, député, qui se propose d'interpeller le Ministre de la Guerre, et, au besoin, de réclamer une punition disciplinaire contre le général de Cools, pour le discours que cet officier général a prononcé à l'issue de la revue de Beauvais, discours dans lequel les officiers de réserve ont été quelque peu malmenés. Bizarre, bizarre... en effet. Comme député, nous reconnaissons parfaitement le droit à M. X... d'interpeller tous les ministres, y compris celui de la

guerre, mais comme officier territorial c'est une autre affaire.

Nous pensons n'avoir pas besoin d'insister sur les dangers que pourraient courir la discipline, en général, si un officier de réserve ou territorial quel que soit son grade, abusant de son mandat électif, avait le droit d'interpeller, du haut de la tribune, le ministre de la Guerre ou de la Marine¹ pour des faits ou des causes purement militaires.

Il devient donc nécessaire que la loi qui interdit aux officiers de l'armée active de siéger au Parlement soit étendue aux officiers de la réserve et de la territoriale. Ceux de ces derniers qui brigueraient les honneurs de la députation devraient, au préalable, donner leur démission d'officier et dans le cas actuel, le ministre de la Guerre, avant de répondre à l'interpellation de M. X..., devrait exiger de ce dernier sa démission de capitaine de l'armée territoriale.

Pour en revenir au général de Cools, nous ne cessons de répéter qu'il a rendu à son pays un grand et signalé service en osant dire, un peu brutalement, il est vrai, ce que tout le monde pensait depuis longtemps.

(1) NDLR : Jusqu'en 1947, la Marine était sous le contrôle de son propre ministère, et à ce titre, la Marine nationale devait être distinguée du ministère de la Guerre.

Les officiers de réserve, même ceux qui ont été atteints par cette boutade en plein vent, conviennent dans leur bonne foi, qu'elle était nécessaire, mais ils ajoutent pour leur défense – et en cela nous sommes complètement de leur avis – que si jusqu'ici on ne les a pas pris au sérieux, la faute en est à ceux qui avaient charge de leur instruction et de leur éducation militaires. Que pour eux, ils sont prêts à tous les sacrifices et qu'ils ne demandent pas mieux que d'être mis à l'épreuve.

Une ère nouvelle se prépare donc pour nos officiers de seconde ligne, ère pleine d'émulation, de bonne volonté et de dévouement, et c'est au général de Cools, quoi qu'on en dise, que nous devons cette... transfiguration prochaine du type de l'officier de réserve et territorial. D'ici deux ans, nous l'espérons, si le haut Commandement sait tenir compte des leçons du passé, nous ne saurons plus distinguer un officier de réserve d'un officier de l'armée active. Et en ce qui concerne l'Algérie, nous

ne craignons pas de dire qu'il y aura fort à faire, car ici, plus que partout ailleurs, l'instruction et l'éducation des officiers de réserve et territoriaux ont été négligées, depuis des années, d'une façon fort regrettable.

En espérant de meilleurs jours, nous terminerons en rappelant à nos camarades, à titre de consolation, les paroles adressées dernièrement par un général autrichien aux volontaires d'un an, destinés à faire des officiers de réserve :

« *Ce que nous réclamons surtout de vous c'est un grand coeur et de la bonne volonté* ».

Vienne le jour de la grande et sainte lutte et nos officiers semi-bourgeois sauront prouver qu'ils ont, eux aussi, à un degré plus élevé que la masse, de la bonne volonté et du coeur.

Et ce que l'ermite d'El-Biar leur souhaite en finissant, c'est d'avoir surtout du *poil... au ventre*.
Amen ! »



Yves de TESSIÈRES